

**TALUS EXPOSÉS  
AUX GLISSEMENTS  
DE TERRAIN**

Légende :

 TALUS DE SOLS À PRÉDOMINANCE ARGILEUSE

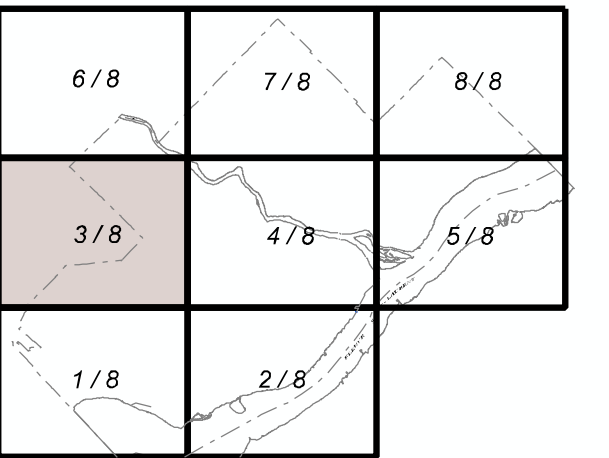
 TALUS DE SOLS À PRÉDOMINANCE SABLONNEUSE

 Limite de la Ville de Trois-Rivières

Règlement de modification

No	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur
2011, chapitre 130	4 juillet 2011	13 août 2011

Feuilles :



Realisation:  
Équipe de la Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire  
Pierre Desjardins, Directeur

